

« Devenir enseignant » pour les nuls

Lise Malrieu

Que les modalités de la formation des maîtres et de leur recrutement soient en cours de réforme, nul à l'APMEP ne l'ignore. Mais, si vous voulez connaître précisément ce qui se met en place, alors cet article est fait pour vous. Et que nos collègues PE ne se sentent pas exclus. Ils sauront sans difficulté adapter cet article à la réforme de la formation des enseignants du premier degré, dont l'auteure n'est pas spécialiste.

Bienvenue au pays des sigles !

MEF : métiers de l'éducation et de la formation

LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités (10/08/2007)

UE : unité d'enseignement (connu autrefois sous le nom d'UV)

CLES 2 : certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré

C2I2e : certificat informatique et internet niveau 2 enseignant

M1 : master 1^{ère} année

M2 : master 2^{ème} année

MA : maître auxiliaire, statut précaire apparu dans l'Éducation Nationale dans les années quarante

ORS : obligation réglementaire de service

TZR : titulaire sur zone de remplacement

EdT : emploi du temps

IUFM : espèce en voie de disparition

Rappelons le principe : il s'agit de recruter les futurs professeurs au niveau BAC + 5, au lieu de BAC + 4 précédemment. Et de profiter de l'année supplémentaire de formation ainsi dégagée pour assurer une formation professionnelle digne de ce nom. Ce procédé est actuellement appelé « masterisation des enseignants ». Notre ministère a pensé à tout, et à la vitesse de l'éclair. Foin d'expérimentations, c'est à une opération grandeur nature que je vous convie maintenant.

Suivons le parcours d'un hardi candidat au métier de prof de mathématiques dans le secondaire.

Tout d'abord, notre jeune ami doit réussir une licence de mathématiques (3 ans minimum) ou en obtenir une équivalence. Il lui sera alors conseillé de s'inscrire dans un master MEF, créé spécialement pour l'occasion, et en toute urgence, au cours de l'année scolaire 2009-2010. LRU oblige, des choix locaux (répartition des UE sur les deux années de master, type de stage proposé et durée...) ont été faits dans chaque université. Je me contente donc de vous présenter un schéma général, qui me semble bien correspondre à l'esprit de la réforme.

Le Master 1

Au lieu de passer le concours cette année universitaire-là, notre étudiant va acquérir une compétence extrêmement utile pour la suite de sa carrière : courir plusieurs lièvres à la fois. Les UE proposées par les universités à la demande du Ministère ont en effet pour objectif de :

- préparer l'écrit du concours en novembre de l'année suivante ;
- acquérir progressivement le niveau CLES 2 dans une langue vivante ;
- valider progressivement le C2I2e ;
- se sensibiliser à la pratique professionnelle par un stage d'observation et de pratique accompagnée, dans la classe d'un des 4 000 professeurs chevronnés volontaires.

Heureusement, il suffit de valider toutes les UE pour passer en M 2... ou de profiter du système de compensation, plus ou moins avantageux suivant les universités.

Le Master 2

Admirons la progressivité de l'ensemble. En M2, notre étudiant doit maintenant :

- passer l'écrit du concours ;
- préparer l'oral du concours ;
- valider le niveau CLES 2 dans une langue vivante (s'il ne l'a pas fait en M1) ;
- valider le C2I2e ;

- acquérir des compétences professionnelles solides par un stage en responsabilité et des UE à caractère professionnel ;
- produire un écrit professionnel ou de recherche (dans le but de lui permettre, s'il le souhaite, de continuer en thèse) ; inutile de dire que ce sera très difficile, sauf peut-être en Didactique ou Sciences de l'Éducation.
- préparer sa reconversion au cas où il n'aurait pas le concours ;
- passer l'oral du concours, en juin-juillet, s'il est admissible.

Nous pouvons être assurés que seuls des candidats sérieux et motivés seront à même de mener de front autant de tâches différentes. Car il faudra être performant ! Encore une qualité qu'il est indispensable d'acquérir pour devenir enseignant. Le droit à l'erreur est assez limité, jugez-en plutôt par cet algorithme :

- si le candidat ne valide pas le CLES 2 ou le C2I2e, et même s'il a le concours, il ne pourra pas être nommé stagiaire (sauf en 2010-2011). Une aussi belle condition nécessaire, c'est intellectuellement satisfaisant.

Gardera-t-il le bénéfice du concours le temps de se mettre à niveau en langue ou dans l'utilisation des TICE en milieu pédagogique ? Apparemment, oui, mais pour un an seulement.

- si le candidat valide le niveau CLES 2 et le C2I2e, trois cas se présentent :

- 1) Il a le concours et le M2. Aucun souci ! Bienvenue dans l'Éducation Nationale ! (Passer au paragraphe « L'année de stage »).
- 2) Il a le M2 mais pas le concours. Félicitations ! Son master MEF en poche, il pourra rejoindre la cohorte des futurs vacataires et contractuels de

l'Éducation Nationale. Son rêve sera réalisé : il sera bien enseignant. Certes, ses congés ne seront pas toujours payés et ses perspectives de carrière sont comparables à celles d'un MA de la grande époque. Mais au moins, il aura reçu une formation professionnelle, ce qui le distinguera de ses prédécesseurs. Et il aura la satisfaction de contribuer à améliorer le fameux système de remplacement des enseignants, si calamiteux ces dernières années. En langage technique, il sera une variable d'ajustement.

3) Il a le concours mais pas le M2... gageons que ce cas de figure ne se présente qu'exceptionnellement. Les universités, dont les systèmes d'évaluation savent s'adapter à toutes les situations, devraient s'arranger pour éviter cet épineux problème.

Ah, j'allais oublier un dernier cas : il n'a ni le concours, ni le M2... Cela ne change rien à la situation antérieure à la réforme.

C'est en fait à une formation entièrement repensée en terme de cycle à laquelle le ministère nous convie, formateurs et étudiants. Plus question de réfléchir en terme d'années universitaires (sauf pour les examens !). L'écrit du concours se prépare de septembre de M1 à novembre de M2 (été compris), ce qui demande un effort soutenu et régulier mais devrait laisser le temps aux étudiants motivés d'acquérir des réflexes professionnels.

D'ailleurs, sur le terrain, avec quelques mois de recul, on mesure déjà les bénéfices : beaucoup moins d'étudiants inscrits en M1 qu'en M2, et ce, dans toutes les académies. La solution au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite bientôt trouvée ?

Quelques précisions sur les stages

de master

Voilà bien encore un domaine où la formation « à l'ancienne » était déficiente : un pauvre stage d'observation durant l'année de préparation au concours (une semaine en collège et une semaine en lycée), et par binôme encore ! Pas de quoi en tout cas se rendre compte de la réalité du métier.

Ce qui est mis en place par cette réforme est beaucoup plus sérieux. En M1, nous l'avons dit, un stage de pratique accompagnée comprenant une partie d'observation (trois semaines, à raison de 8h par semaine). En M2, un stage en responsabilité comprenant une partie de pratique accompagnée (six semaines).

Le stage de M2 sera rémunéré (par les rectorats, pas par les universités). Mais pour des raisons évidentes de budget, uniquement liées à la crise financière qui nous mine, il n'est pas possible de payer tous les étudiants. D'astucieux stratagèmes voient donc le jour dans certaines académies : les étudiants effectueront ce stage en binôme, chacun prenant en charge la moitié des heures... à budget constant, on paie ainsi deux fois plus d'étudiants, chacun recevant la moitié

d'une indemnité de stage... tout le monde suit ?

Ou encore, on ne rémunère que les étudiants admissibles au concours, les autres effectuant leur stage bénévolement.

Mais ceci n'est qu'un problème mineur. L'enjeu principal sera de trouver chaque année les 4 000 professeurs de mathématiques (2 000 pour le M1, 2 000 pour le M2), travaillant tous près des centres universitaires (un étudiant n'est pas tenu de posséder un véhicule ; par ailleurs, les frais de transport ne seront pas remboursés) pour encadrer ces quelque 8 000 étudiants...

Ah, une information vient de tomber sur mon fax : on me signale que, d'après les textes¹, les universités « peuvent » organiser des stages mais ne sont pas tenues de le faire... ouf ! Ça limitera les difficultés d'organisation (un stage de 3 semaines en plein milieu d'un semestre de master !) et laissera plus de disponibilité aux étudiants pour réfléchir, de façon tout à fait abstraite et théorique, à la meilleure façon de « s'initier à la gestion de classe (...), notamment pour prévenir et régler les conflits ou faire face à des comportements violents. ».

¹ BO n°29 du 22/07/2010.



La maturisation

Vous me permettrez ce néologisme de bon aloi. Il s'agit d'amener notre ami à acquérir une stature professionnelle (*i.e.* se sentir prof - et adulte - « dans sa tête »).

Et c'est là la plus grande gageure : transformer un étudiant en professeur opérationnel en milieu étudiant, eh bien oui ! Ce n'est plus la « masterisation » mais la « maturisation ». Grâce à une imprégnation progressive (le stage d'observation et de pratique accompagnée en M1 et le stage en responsabilité en M2), grâce aux UE à caractère professionnel dans lesquels il sera considéré comme un collègue (sauf le jour où il passera l'examen), il aura développé son identité professionnelle, se sentira légitime devant des élèves, et sera donc prêt à assumer ses nouvelles responsabilités.

On mesure bien ici le chemin énorme parcouru : jusqu'en 2009, il ne fallait pas moins d'un an de stage à raison de 8 heures en responsabilité par semaine, accompagné d'une lourde formation professionnelle s'appuyant sur le travail de terrain, pour arriver à ce résultat (et encore, pas pour tout le monde !).

Toutefois, il n'est pas à exclure que quelques candidats opportunistes et peu scrupuleux poursuivent ce raisonnement délétère : foin de toutes ces UE à caractère professionnel, foin de cet écrit et de ces stages, il suffit de se concentrer sur le concours, le CLES 2 et le C2I2e. Imaginez la réceptivité et la disponibilité de ces étudiants et leur degré de « maturisation » à l'entrée dans le métier !

En poussant la logique un peu plus loin, ils auraient remarqué que ce calcul à court terme (le meilleur pour avoir le concours ?) n'est pas forcément le plus efficace à moyen terme... car il faudra bientôt s'occuper seul de vrais élèves !

L'année de professeur stagiaire

Chaque recteur organise cette année de stage comme il l'entend, en suivant le principe suivant : « Le volume de formation et d'accompagnement dispensé sera équivalent à un tiers de l'obligation réglementaire de service (ORS) »⁴. Cette directive est suivie d'une contrainte : « Ces personnels stagiaires ayant en charge des élèves, il est indispensable de veiller à concilier les temps de formation et d'accompagnement avec la nécessaire continuité du service à rendre à l'élève ». Comment concilier l'inconciliable ? Rendons hommage à notre hiérarchie, incollable dans l'analyse de textes : s'il est dit que le volume de formation sera équivalent à un tiers de l'ORS, il n'est dit nulle part que le volume d'enseignement devant des élèves devait se limiter à deux tiers de l'ORS. Et heureusement, car la continuité du service devant les élèves aurait alors du mal à être assurée...

Une position dominante s'appuyant, pour une partie sur l'annualisation du temps de travail, pour une autre partie sur le fait que le temps de formation n'est pas nécessairement inclus dans le temps de travail (grande nouveauté cuvée 2010), semble se dégager : dès Noël 2009 parfois, des postes (à temps plein) susceptibles d'être vacants à la rentrée 2010 ont été réservés pour les futurs stagiaires et ne sont donc pas apparus comme postes vacants lors des mutations intra-académiques.

Voici un exemple de mise en œuvre (académie de Rennes) : les stagiaires ne prennent que la moitié de leurs classes (environ 9 heures par semaine) jusqu'aux vacances de Toussaint ; leurs autres classes sont affectées à un des nombreux TZR disponibles. La formation lors de cette première partie d'année est essen-

tiellement assurée par leur « compagnon », ce professeur chevronné, volontaire, expert en didactique et en analyse de pratique qui, outre ses propres 18 heures de cours, prendra le temps d'assister à de nombreux cours de « son » stagiaire (si leurs EdT le permettent) et s'assurera de la qualité de ses préparations de séances, de ses corrections, de sa réflexion professionnelle.

A la rentrée de Toussaint, le stagiaire, déjà très assuré professionnellement, prend en plus en charge l'autre moitié de ses classes jusqu'à la fin de l'année scolaire (les TZR sur remplacements de courte durée savent combien c'est facile). Le jeudi, environ une semaine sur deux, lui est dispensée une formation disciplinaire et d'analyse de pratique par l'IUFM, devenu prestataire de service du Rectorat. Il suivra aussi trois séminaires se déroulant sur deux jours et demi, durant lesquels ses élèves seront pris en charge par la Vie Scolaire de l'établissement.

Un autre exemple (académie de Poitiers) : 16 heures de cours par semaine toute l'année, du lundi au jeudi. Le vendredi est libéré pour des formations. Un unique stage de formation de 3 jours aura lieu au mois de juin.

Un dernier exemple de formation « par alternance » (académie de Montpellier) : formation, exclusivement, jusqu'aux vacances de Toussaint puis 18 heures de cours par semaine, sans autre formation que celle de leur « compagnon », jusqu'à la fin de l'année.

La titularisation aura lieu sur la base des rapports annuels du « compagnon » et du chef d'établissement. Une inspection dont

on ne connaît encore ni les modalités, ni les critères d'observation pourra être effectuée et sera obligatoire en cas de redoublement.

On pourrait croire la tâche impossible mais ce serait oublier que notre étudiant « mûrisé » a travaillé sa posture professionnelle durant le master... enfin, pour ceux qui ont passé le concours dans le cadre du master MEF. Et pour les autres, qui constituent pourtant un pourcentage non négligeable des admis ? Le ministère n'a pas encore communiqué sur ce point.

Cas particulier : les stagiaires 2010-2011, nouveaux héros de l'EN.

Il faut que l'ensemble de cette réforme soit mis en œuvre dès la rentrée 2010². Les stagiaires 2010, certainement une promotion d'élite, n'auront pas été mûrisés et encore moins mûrisés. Mais on peut avoir confiance en leur capacité d'évolution psychique. Après tout, des générations d'enseignants ont réussi cette transition cruciale quasiment sans formation dans les années 70, avant la création des IUFM. Et les capacités d'adaptation qu'ils ont alors dû développer n'auront été que bénéfiques pour la suite de leur carrière, dans ce métier en constante évolution où il faut sans cesse trouver de nouvelles solutions à de nouveaux problèmes.

Je laisse la conclusion à un éminent recteur d'académie qui, pour rassurer les stagiaires ce 30 août 2010, leur a assuré, au micro d'un journaliste de France Bleu Armorique, qu'un cours mal préparé peut parfois être mieux réussi qu'un cours peaufiné. On serait tenté d'ajouter : « quand on a un peu d'expérience... ».

² « Le temps de la réforme, la réforme dans le temps. » N. Sarkozy.